

# Année 2024



Mr GOIN Christophe  
Responsable de la structure  
03 80 32 90 10  
06 87 47 29 80

[localjeunes@varois-et-chaignot.com](mailto:localjeunes@varois-et-chaignot.com)

Chers parents,

Nous vous prions de trouver ci-joint, le dossier du Local jeunes, ainsi que sa plaquette de présentation.

Après plus de 20 ans d'ouverture, le local jeunes évolue encore, en offrant certes aux jeunes la possibilité de participer à des activités de loisirs, à des séjours ... ,comme souhaité par les jeunes et les parents, mais en le faisant de manière plus responsable.

1. Les professionnels seront amenés à encourager et à accompagner les jeunes à devenir d'avantage acteurs de leurs propres loisirs.
2. Le local jeune s'organise en temps au service des jeunes fréquentant ou pas la structure.
3. Ainsi des temps, ouvert à tous, hors de la structure seront proposés régulièrement soit en ligne soit dans l'espace public.
4. La structure proposera aussi la mise en œuvre d'ateliers diverses et variés, autour du numérique, de l'impression 3D, de la santé, du sport ou du développement durable...

Afin de vous faciliter les démarches administratives ce dossier d'inscription est valable pour toute l'année 2024. Pour chaque période de vacances les jeunes peuvent directement venir s'inscrire au local jeunes ou en ligne via un formulaire.

L'adhésion annuelle et certaines activités sont payantes et référencées sur une grille de tarification adaptée à la situation des familles.

La Méthode de calcul est basée sur le revenu annuel des familles (ne pas oublier sa dernière feuille d'imposition). Une nouvelle tarification sera mise en place pour répondre aux évolutions de la structure.

La structure située 1er étage Espace Pierre AUBERT est ouverte :

En période scolaire Mercredi 14h 19h Vendredi 16h 19h  
En période de vacances 14h à 22h

**ATTESTATION**

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant :

Enfant :            Nom : .....Prénom : .....

- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant les heures d'ouverture et après les heures de fermeture des services
- Autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures en cas d'intervention médicale urgente.
- Autorise la Commune à photographier filmer enregistrer mon enfant pour des publications internes (site Internet de la commune, bulletin municipal) en respect des dispositions des articles 372 suivants le Code Civil.
- Accepte les modalités de fonctionnement (charte de bonne conduite, accès au réseau informatique et internet)

**PIECES A FOURNIR**

- La Fiche sanitaire de liaison
- L'avis d'imposition
- L'attestation d'assurance
- Vaccination

Date et Signature



## Charte de bonne conduite 2024



à conserver

- Les actions du local jeunes « hors les murs » (présence en ligne et dans l'espace public) sont gratuites et prioritairement destinées aux jeunes en âge de fréquenter le pass jeunes ou le local jeunes. **Pendant ces temps LES JEUNES SONT SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS.**
- Les actions du local jeunes (accès libre, temps de loisirs, accompagnement) sont destinées aux jeunes de Varois et Chaignot ayant au minimum 14 ans dans l'année. (2010 à 2006,...) ayant adhéré à la structure (adhésion et dossier administratif).
- Une adhésion pour un an est demandée à chaque jeune. celle-ci est obligatoire. L'adhésion ne sera prise en compte qu'une fois la cotisation effectuée et ainsi que la fiche sanitaire complétée.
- Jusqu'à l'âge de 18 ans les jeunes peuvent participer aux activités pendant les vacances. Certaines activités durant les vacances nécessitent une inscription préalable : celle-ci se fait obligatoirement au local jeunes ou en ligne.
- Certaines activités sont payantes et référencées sur une grille de tarification adaptée à la situation des familles.
- Il est interdit de fumer, d'utiliser des cigarettes électroniques, d'avoir consommé ou d'apporter alcool ou quelque substance illicite à l'intérieur du local.  
LA LOI N° 91-32 DU 10 JANVIER 91 (LOI EVIN) INTERDIT LA CONSOMMATION DE CIGARETTE DANS LES LIEUX PUBLICS.  
L'ARTICLE L 628 DU CODE PENAL INTERDIT TOUTE CONSOMMATION DE PRODUITS STUPEFIANTS.  
TOUT PRODUIT STUPEFIANT EST DONC INTERDIT DANS LES LOCAUX, AINSI QU'AUX ALENTOURS DE LA STRUCTURE.
- Vous devez aussi respecter le matériel et les locaux, l'extérieur du local ainsi que l'intérieur doivent rester propres et ordonnés.
- Vous devrez avoir une tenue correcte et adaptée pour les activités comme au sein du local.
- Vous devrez avoir un langage correct envers les animateurs et vos copains.
- Le local jeunes décline toute responsabilité en cas de vol. Tout matériel apporté de votre domicile devra faire l'objet d'un marquage permettant sa reconnaissance.
- Le code de la route est applicable aux abords du local.
- Les jeunes du local sont pris en charge et sous la responsabilité des animateurs à l'intérieur du local ou sur les divers lieux d'activité.
- Les jeunes étant libres de venir et partir comme ils le souhaitent, la responsabilité de la commune après un départ du local est alors exclue.
- La commune de Varois et chaignot décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant et après les horaires d'activités et après tout départ du local.
- Votre responsabilité civile peut être engagée si, vous êtes reconnu responsable d'un incident.
- En cas de non-respect de cette charte, les jeunes feront l'objet d'une exclusion : temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

**Le respect de ces règles de vie en collectivité vous permettra à tous et toutes de passer d'agréables moments au sein du local jeunes.**



Année 2024



à conserver

## Charte d'utilisation du réseau informatique et de l'Internet au local jeunes

L'accès au Wifi et aux ordinateurs est réservé aux jeunes fréquentant le Local Jeunes et possédant un dossier d'inscription à jour. Vous avez à votre disposition 2 postes informatiques (tactiles) reliés en réseau ; permettant l'accès à internet et un simulateur de conduite. Le jeu en réseau se déroule dans la salle multimédia de la commune suivant les demandes.

Les jeunes utilisateurs s'engagent à respecter :

- la législation en vigueur
- la charte informatique
- 

| DROITS   | DEVOIRS   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>A la mise à disposition des outils informatiques</b></li></ul>    | <ul style="list-style-type: none"><li>● Prendre soin du matériel</li><li>● Respecter les règles d'usage du matériel à disposition</li><li>● Ne pas modifier la configuration du matériel</li><li>● Ne pas imprimer sans autorisation ou stocker des fichiers trop volumineux sur le réseau</li></ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>A la protection des informations de chaque personne</b></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Respecter les règles de sécurité</li><li>● Ne pas modifier, altérer ou supprimer des fichiers communs ou ne lui appartenant pas</li><li>● Ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation</li><li>● Informer un responsable en cas de constat d'une anomalie</li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Au respect de la vie privée</b></li></ul>                         | <ul style="list-style-type: none"><li>● Ne pas porter atteinte à la dignité d'autrui notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants</li><li>● Ne pas diffuser d'informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui</li><li>● Ne pas publier de photos sans l'autorisation des personnes représentées et de leurs responsables légaux si elles sont mineures</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Droit de propriété intellectuelle</b></li></ul>                   | <ul style="list-style-type: none"><li>● Chaque auteur possède un droit de propriété. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (image, son, texte)</li></ul>   |

*En aucun cas, le Local jeunes ne pourra être tenu pour responsable des dommages indirects, particuliers, accidentels ou financiers résultant de l'utilisation du Wifi ou du service d'Accès Libre Internet ou des limites techniques qui empêcheraient l'accès au réseau (fournisseur d'Accès,).*



## MAIRIE DE VAROIS ET CHAIGNOT

### Fiche de liaison

### Année 2024

Ce document permet de recueillir des éléments administratifs et certains éléments de la santé de l'enfant. Vous devez remettre cette fiche à l'organisateur de l'accueil de l'enfant. Merci de remplir le document lisiblement en lettre majuscule.

Nom , prénom de l'enfant : .....

Téléphone portable.....

Date de naissance : .. / .. / .....

Sexe : F / G

Représentant légal 1: Père, Mère ou responsable de l'enfant ( barrer les mentions inutiles)

Nom , prénom .....

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Représentant légal 2: Père, Mère ou responsable de l'enfant ( barrer les mentions inutiles)

Nom , prénom .....

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Personnes susceptibles d'être prévenues en cas d'urgence :

Nom , prénom .....

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

Nom , prénom .....

Adresse

☒ : Domicile..... Travail..... Téléphone portable.....

**Les responsables légaux autorisent ces personnes à venir chercher l'enfant dans la structure**

**Assurance responsabilité civile : (si possible joindre attestation ou justificatif)**

Compagnie : .....

Numéro d'adhérent : .....

## Renseignements sanitaires

### Vaccinations : (obligatoire)

Fournir la photocopie du carnet de vaccination en vérifiant que le nom de l'enfant est clairement mentionné.  
A défaut, remplir le document ci-joint ou fournir une attestation de vaccination d'un médecin.

\*

### Indiquez ci dessous les éléments médicaux qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil

Maladies ou allergies sévères connues : ( exemple diabète, asthme, allergies alimentaires.....)

Conduite a tenir spécifique ( sommeil, hygiène, alimentation.....port de lunettes, port d'appareillage auditif.....)

Traitement médicamenteux : ( susceptibles d'avoir des répercussions sur le temps de l'accueil)  
si le traitement doit être pris sur le temps de l'accueil **contactez le responsable**.  
Cela doit rester **exceptionnel**, et la copie de l'ordonnance en cours de validité est obligatoire.

Allergies médicamenteuses connues :

### Si vous avez signalé des difficultés de santé et dans l'intérêt de l'enfant Contactez le responsable de la structure d'accueil

\*

En cas d'urgence, j'autorise le responsable de la structure à prendre les mesures nécessaires pour l'appel des secours,  
je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler toute modification des renseignements fournis

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

A l'attention des responsables légaux

Coordonnées de l'organisateur :

LOCAL JEUNES, MAIRIE DE VAROIS ET CHAIGNOT

13, route de fontaine française

03.80.32.00.00 ou 03 80 32 90 10

Personne à joindre : Mr GOIN Christophe responsable de la structure 06 87 47 29 80

### TARIFS LOCAL JEUNES

| LOCAL JEUNES   | TARIF Q1  | TARIF Q2  | TARIF Q3  | TARIF Q4  | TARIF Q5 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| TARIFS         |           | >15000.00 | >11000.00 | >7000.00  |          |
|                | >18000.00 | <18000.00 | <15000.00 | <11000.00 | <7000.00 |
| TARIF A        | 5,00 €    |           |           |           |          |
| TARIF B        | 10,00 €   |           |           |           |          |
| TARIF C        | 17,00 €   | 14,45 €   | 11,90 €   | 9,35 €    | 7,65 €   |
| TARIF D        | 20,00 €   | 17,00 €   | 14,00 €   | 11,00 €   | 9,00 €   |
| TARIF E        | 24,00 €   | 20,40 €   | 16,80 €   | 13,20 €   | 10,80 €  |
| TARIF F        | 28,00 €   | 23,80 €   | 19,60 €   | 15,40 €   | 12,60 €  |
| SEJOUR         | 200,00 €  | 170,00 €  | 140,00 €  | 110,00 €  | 90,00 €  |
| SORTIE PARC    | 35,00 €   | 29,75 €   | 24,50 €   | 19,25 €   | 15,75 €  |
| SORTIE GD PARC | 55,00 €   | 46,75 €   | 38,50 €   | 30,25 €   | 24,75 €  |
| TARIF ADHESION | 18,00 €   | 18,00 €   | 18,00 €   | 18,00 €   | 18,00 €  |

### TARIFS EXTERIEURS LOCAL JEUNES

| LOCAL JEUNES   | TARIF EXT Q1 | TARIFEXT Q2 | TARIF EXT Q3 | TARIF EXT Q4 | TARIF EXT Q5 |
|----------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| TARIFS         |              | >15000.00   | >11000.00    | >7000.00     |              |
| EXTERIEURS     | >18000.00    | <18000.00   | <15000.00    | <11000.00    | <7000.00     |
| TARIF A        | 6,50 €       |             |              |              |              |
| TARIF B        | 13,00 €      |             |              |              |              |
| TARIF C        | 22,10 €      | 18,79 €     | 15,47 €      | 12,16 €      | 9,95 €       |
| TARIF D        | 26,00 €      | 22,10 €     | 18,20 €      | 14,30 €      | 11,70 €      |
| TARIF E        | 31,20 €      | 26,52 €     | 21,84 €      | 17,16 €      | 14,04 €      |
| TARIF F        | 36,40 €      | 30,94 €     | 25,48 €      | 20,02 €      | 16,38 €      |
| TARIF SEJOUR   | 260,00 €     | 221,00 €    | 182,00 €     | 143,00 €     | 117,00 €     |
| TARIF ADHESION | 23,00 €      | 23,00 €     | 23,00 €      | 23,00 €      | 23,00 €      |
| SORTIE PARC    | 45,50 €      | 38,68 €     | 31,85 €      | 25,03 €      | 20,48 €      |
| SORTIE GD PARC | 71,50 €      | 60,78 €     | 50,05 €      | 39,33 €      | 32,18 €      |